

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

Service de la coordination de l'action culturelle et des publics

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Résumé : Le présent rapport propose, au titre du soutien au développement culturel, d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 670 350 € dont 32 550 € pour le soutien aux expressions artistiques, 634 000 € pour les lieux de diffusion et opérateurs culturels et 3 800 € pour la culture et la solidarité.

En faveur du patrimoine, il est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 75 000 €.

Il est également proposé d'approuver et d'autoriser la signature des conventions à intervenir avec les structures culturelles mentionnées dans le rapport.

Ces dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable de la 7^{ème} Commission réunie les 15 décembre 2017 et 19 janvier 2018.

Lors de ses réunions du 15 décembre 2017 et 19 janvier 2018, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné des demandes de subventions relevant des lignes budgétaires consacrées aux dispositifs mentionnés ci-dessous et proposé les interventions suivantes, récapitulées dans le tableau joint en annexe 1 au rapport.

I SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

1 Expressions artistiques

La Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé de soutenir 10 demandes de subvention à hauteur de **32 550 €** pour la mise en œuvre de projets relevant des 3 thématiques suivantes :

- Festivals
- Education Artistique et Culturelle
- Création/Diffusion Artistiques

2 Lieux de diffusion et opérateurs culturels

5 lieux de diffusion ou opérateurs culturels ont sollicité l'aide du Département pour la mise en œuvre de leurs projets d'établissement, pédagogiques ou artistiques et culturels en 2018, au titre de partenariats en cours ou à renouveler avec le Département et/ou d'autres partenaires publics. La Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions suivantes pour un montant total de **634 000 €**, réparti comme suit :

Centre Rhénan d'Art Contemporain d'Alsace (CRAC Alsace) - Altkirch

Convention financière 2018 entre le Département et le Centre Rhénan d'Art Contemporain d'Alsace

71 000 € pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel 2018 du CRAC Alsace axé sur le soutien à la création, la médiation en direction des publics, le développement de partenariats avec les équipements culturels du territoire et la résidence d'artiste.

La Filature - Mulhouse

Convention financière 2018 entre le Département et la Filature

160 000 € pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel 2018 de la Filature axé sur le soutien aux compagnies régionales, la médiation en direction des collèges et les parcours de sensibilisation en direction des publics spécifiques.

Comédie de l'Est (CDE) - Colmar

Convention financière 2018 entre le Département et la Comédie de l'Est

120 000 € pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel 2018 de la CDE axé sur les actions de médiation culturelle en direction de publics relevant des dispositifs de la solidarité et des collégiens au titre du partenariat 2016 à 2018 entre l'Etat, la Région Grand Est, le Département et la Ville de Colmar et la CDE.

Centre Européen d'Etudes Japonaises (CEEJA) – Kientzheim

Convention financière 2018 entre le Département et le Centre Européen d'Etudes Japonaises

243 000 € pour la mise en œuvre du programme d'activités 2018 du CEEJA destinées à la promotion et la sensibilisation des publics à la langue, la civilisation et la culture japonaise.

Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC) – Guebwiller

40 000 € pour la mise en œuvre du projet pédagogique et culturel 2018 de l'IEAC axé sur la formation des élèves et la sensibilisation des publics aux arts céramiques, la diffusion et la promotion de l'art céramique, l'ancrage territorial de la structure et son rayonnement national, transfrontalier et international, au titre du partenariat 2016 à 2019 entre la Région Grand Est, le Département, la Communauté de Communes de Guebwiller, la Ville de Guebwiller et l'Institut Européen des Arts Céramiques.

3 Culture et Solidarité

Au titre de la politique départementale dédiée à la Culture et la Solidarité, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné 2 demandes de subvention. Elle a proposé de soutenir ces projets pour un montant total de **3 800 €**, répartis comme suit :

- **300 €** en faveur de l'Institut médico-éducatif Saint-Joseph de Colmar pour le projet pédagogique et culturel « Travelling trough story telling and Scotland » mené avec une classe de l'Institut ;
- **3 500 €** en faveur de l'Association Les Amis et Parents d'enfants inadaptés du Centre Alsace de Sélestat pour la mise en œuvre du Centre de Ressources Culture et Handicap.

II SOUTIEN EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Animation du patrimoine

La Commission de la Culture et du Patrimoine, au cours de sa séance du 19 janvier 2018, a également examiné la demande d'aide financière émanant de l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse. Elle a proposé de financer cette association à hauteur de **75 000 €**, notamment pour ses activités liées à la préservation des collections de la Cité de l'Automobile - Collection de voitures Schlumpf.

En conclusion, il est proposé, au titre des politiques culturelles :

I SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

1 Expressions artistiques

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement en une seule fois aux bénéficiaires pour la mise en œuvre des projets mentionnés dans l'annexe 1 (pages 1 et 2) au présent rapport, pour un montant total de **32 550 €**, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D721 imputation 65-311-6574-2347-371.

2 Lieux de diffusion et opérateurs culturels

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement d'un montant total de **634 000 €** pour la mise en œuvre des projets artistiques et culturels des bénéficiaires ci-après mentionnés :
 - **71 000 €** à verser en deux fois au Centre Rhénan d'Art Contemporain d'Alsace d'Altkirch à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371 ;
 - **160 000 €** à verser en deux fois à La Filature de Mulhouse à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371 ;
 - **120 000 €**, en application de l'article 8.9 de la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018 conclue entre l'Etat, la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin, la Ville de Colmar et l'Association Comédie de l'Est, à verser en deux fois à la Comédie de l'Est de Colmar à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371 ;
 - **243 000 €** à verser en deux fois au Centre Européen d'Etudes Japonaises de Kientzheim à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371 ;

- **40 000 €**, en application de l'article 3.2 de la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2019 conclue entre la Région Grand Est, le Département, la Communauté de Communes de Guebwiller, la Ville de Guebwiller et l'Institut Européen des Arts Céramiques, à verser en deux fois à l'Institut Européen des Arts Céramiques de Guebwiller à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371 ;
- l'octroi et le versement de ces subventions sont soumis au respect de l'ensemble des clauses des conventions pluriannuelles d'objectifs en cours et à venir.
- d'approuver et de m'autoriser à signer :
 - la convention financière 2018 entre le Département et le Centre Rhénan d'Art Contemporain d'Alsace jointe en annexe 2 au rapport ;
 - la convention financière 2018 entre le Département et La Filature jointe en annexe 3 au rapport ;
 - la convention financière 2018 entre le Département et la Comédie de l'Est jointe en annexe 4 au rapport ;
 - la convention financière 2018 entre le Département et le Centre Européen d'Etudes Japonaises jointe en annexe 5 au rapport.

3 Culture et Solidarité

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de **3 800 €**, réparti comme suit :
 - **300 €** à verser en une seule fois à l'Institut médico-éducatif Saint-Joseph de Colmar à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D723 imputation 65-311-6574-23671-371 ;
 - **3 500 €**, en application de l'article 5.b de la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2019 conclue entre l'Etat, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, la Ville de Sélestat et l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés Centre Alsace, à verser en une seule fois à l'Association Les Amis et Parents d'enfants inadaptés du Centre Alsace de Sélestat à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D723 imputation 65-311-6574-23671-371 ; l'octroi et le versement de cette subvention est soumise au respect de l'ensemble des clauses de la convention pluriannuelle d'objectifs précitée.

II SOUTIEN EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Animation du patrimoine

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de **75 000 €** à verser en deux fois à l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014.
- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention financière 2018 entre le Département et l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile jointe en annexe 6 au rapport.

- de prendre acte des renseignements portés sur la liste jointe en annexe 1 au rapport qui récapitule les projets subventionnés et les modalités de versement des subventions départementales précitées par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales et groupements.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT